

FEUILLETON de la "PATRIE."

LE DERNIER CHEVALIER

PAR PAUL FÉVAL.

Suite.

On n'allait pas, au Vigan, jusqu'à contester l'existence même de l'Inde, puisqu'il en était question dans les histoires de l'antiquité; mais on savait parfaitement à quoi s'en tenir sur toutes les tromperies, menteries et faribolades des marchands et des voyageurs. Jamais personne au monde n'avait osé parler de ce Bussy-Castelnau que Nicolas comparait à Alexandre le Grand. Pensait-il s'adresser à des béjaunes? Il lui était enjoint, sous peine de malédiction, de rompre toutes relations avec ce nid d'intrigants, de laisser sa demoiselle Jeanneton pour ce qu'elle était et de songer qu'il y avait là-bas au pays, une "pigeonne" bien mignonne, sa cousine Amélie, à la vérité un peu bossue, mais qui n'avait jamais couru le Bengale et qui l'attendait au pays.

La lettre se terminait par des espoirs mystérieusement exprimés, relatifs à l'avènement de M. de Choiseul-Stainville, à qui la mère tenait un peu par les Croix de Caraman. Le père comptait entreprendre un voyage de Paris pour voir le cousin ministre et pousser les affaires. "Ce n'est pas, était-il dit, au moment où tu vas peut-être monter colonel, que tu aies à embobiner dans une maison ruinée qui est en procès avec ses associés et dont le chef a été savonné par des marquis depuis dix ans, tout au plus. Reste tranquille, et ne nous parle jamais de pareille mesalliance."

Nous avons pu voir que, de son côté, Joseph Dupleix, peut-être avec plus de raison, n'était pas un partisan très-chaud de l'union de sa nièce avec le chevalier d'Assas. Les choses restèrent ainsi. Nicolas et Jeanneton s'aimaient et ne se le disaient point. A quoi bon? Ils avaient tous les deux le cœur grand et fidèle.

Il arriva que Dupleix, au fond de sa retraite, fut repris, un jour, d'espérances ambitieuses. Il partit du Cloître comme on s'enfuit, avec un vieux valet indien qu'il avait, et les trois femmes dévouées à son malheur attendirent en vain de ses nouvelles. Le chevalier, quoiqu'il n'eût plus pour prétexte son métier de secrétaire honoraire, n'avait point discontinué ses visites. Il était, à vrai dire, la seule consolation de Mme de Bussy. Au bout de deux semaines, un soir, Mlle de Vandes lui dit tout haut devant sa tante et sa cousine:

- Si nous avions un ami à qui il fût possible de faire le voyage de Paris, nous serions délivrées de nos inquiétudes.

Ce jour-là même Nicolas demanda un congé à M. de Soleyrac, et le lendemain, il partit.

Nous savons ce qui s'ensuivit, nous savons aussi qu'à trois semaines de distance, plusieurs lettres importantes ayant été reçues au Cloître, Jeanneton, seule valide entre les deux autres Jeannes malades, s'était mise en route à son tour, sous la garde d'une servante de confiance.

Nous avons vu son arrivée à l'hôtelier des Trois-Marchands, nous connaissons le contenu des dépêches qu'elle apportait; nous savons enfin qu'en présence de la catastrophe amenée par ces désastres nouvelles, Nicolas, prenant son courage à poignée, s'était déterminé à risquer une visite à son illustre allié le ministre.

Il nous reste à dire qu' aussitôt après son entrée dans la grande antichambre où son ancien camarade des dragons d'Aubigné avait eu la condescendance de le faire admettre, à la profonde surprise de l'huissier Chenu et de toute la livrée, l'inspecteur Marais, au lieu d'achever l'histoire du démon Rohault, de Fécamp, qui était femme, et d'éclaircir enfin la question de savoir ce que cette nièce de Car-

touche dit à Sa Majesté dans la forêt de Fontainebleau, se rejeta vivement en arrière et rentra dans le corridor, entraînant l'huissier avec lui d'autorité.

— Nous en étions, commença celui-ci, à reconnaître qu'il y a superstition et superstitio. Moi, je prétends qu'une fourchette croisée sur un couteau de table...

Mais il fut interrompu par Marais, qui dit d'un ton sec:

— Si vous ne me faites pas pénétrer à l'instant même auprès de Monseigneur, mon cher M. Chenu, je vous laisse la responsabilité entière de ce qui en peut résulter. Voyez si vous voulez perdre votre place!

XI

BOUCHE EN CŒUR

M. le marquis de Choiseul de la Beaume, qui remplaçait je ne sais déjà plus quel autre petit Choiseul, était un joli garçon, bien tourné, magnifiquement couvert, heureux de vivre, d'être blanc, blond, rose et coiffé miraculeusement, et surtout d'être Choiseul; et trouvant certes, au milieu de la navrante détresse de la France, que tout était pour le mieux dans le meilleur des deux mondes. Il y a des heures pour être Choiseul; c'est tantôt une incomparable félicité, tantôt un désagrément suprême, et quand, à quelque temps de là, M. le duc, renvoyé un peu brutalement, il est vrai, s'en alla à Chanteloup, faire une opposition rancuneuse au roi, son bienfaiteur, il est probable que M. le marquis de la Beaume retourna à l'étriller d'Aubigné-cavalerie.

Mais on n'en était pas là, et le dauphin, depuis Louis XVI, n'avait pas encore dit en tournant le dos à l'ancien ministre, après les événements funestes dont l'histoire n'a point éclairé le mystère: "Quand je vois cet homme-là, j'ai froid dans tout mon sang."

Quand Louis XVI parlait ainsi, sa pensée allait vers des faits qui ne furent jamais et jamais ne seront suffisamment éclairés: faits horribles auxquels nul n'a le droit de croire, en l'absence de témoignages certains. Je ne crois pas à ces faits, et je n'ai pas besoin d'y croire pour détester la mémoire de ce faux puritain, de ce philosophe important et impuissant, de ce douteur, de cet endormeur, de ce solennel lâcheur qui ruina notre crédit en Europe et hors de l'Europe sans perdre le sourire de sa suffisance goguenarde, qui prépara la révolution sans la souhaiter, et à qui l'Angleterre devrait une statue.

En conscience, le petit marquis de la Beaume ne s'embarassait guère de tout cela. Il était content et bon enfant; il voyait l'horizon clair, la France heureuse et l'univers bien sot de se plaindre, demi-couché qu'il était sur un joli sofa, dans un joli boudoir, devant un bon feu, pétillant et brillant comme ses yeux. Au moment où l'on annonçait le chevalier d'Assas, il se leva, ma foi! tant il avait de bonté dans l'âme, et vint jusqu'à la porte de son réduit, donnant sur la grande antichambre.

— Palsamincette! dit-il les bras ouverts, en secouant les parfums de ses dentelles, Nicolas, sois le bienvenu! J'ai pensé à toi au moins deux fois depuis que je suis au pinacle et je me demandais pourquoi tu ne me venais point nous voir. En avons-nous assez mangé ensemble autrefois, de cette vache enragée! Ne sois pas timide avec moi, cousin; tu vois bien que je n'ai point de morgue. Je suis haut placé, c'est vrai, mais je monterai plus haut encore. Ceux à qui la fortune est due n'en prennent point de vanité: c'est bon pour les bourgeois parvenus qui s'étonnent d'être quelque chose. Embrassons-nous.

A Continuer.

Si vous n'aimez pas les punaises, cockerelles et barbeaux, demandez à votre épicer, une boîte de poudre DE-SERTEUR, elle est infallible et en sans poison ce qui permet de l'employer dans tous les meubles. 24 cts la boîte

PIANOS A BIEN BON MARCHÉ

S'ADRESSER A GASPARD DESERRES 223, -Rue Notre-Dame, -223 Adresser au magasin d'épicerie de M. Dufresne & Mongenais.

M. Deserrès achète directement, et au comptant, ses Pianos des premières fabriques des États-Unis, et peut les vendre à meilleur marché que tous autres.

M. Deserrès se charge en outre de collections et de diverses agences.

8 mai aa

AUX AMATEURS DE CHASSE ET DE PECHE.

A. BONNEVILLE Ayant acheté le fonds de banqueroute de Win Harper, désire annoncer à ses amis et au public en général qu'il transportera son assortiment de PUSILS et autres ARTICLES DE CHASSE et de PÊCHE à son magasin.

227, -Rue Notre-Dame, -227 Dans l'ancien établissement de de Win Harper.

M. Bonneville étant le seul canadien français dans cette branche de commerce à Montréal, sollicite tout spécialement la clientèle de ses compatriotes.

Les chasseurs de la pêche à la ligne trouveront chez M. Bonneville, tous les appas naturels et artificiels.

2 mai cm

PIERRE DENIS PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

38 COTE ST. LAMBERT.

JEAN-BTE. HEBERT MEDECIN VETERINAIRE.

133, -RUE CLAUDE, -133 (En face du marché Bonsecours)

M. Hébert après plusieurs années de pratique à Québec comme médecin vétérinaire, a pu acquiescer, au cours de son séjour, à l'acquisition de connaissances approfondies des secrets de la profession, et il se charge de guérir toutes les maladies suivantes regardées comme incurables jusqu'à ce jour: Équins, Ringhens, clous de la hanche, des reins, des épaules et du pied, cors au pied, sraux, ressignons, casereils, boudes ou moles, etc., et il garantit qu'il donnera satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager. Consultation à toute heure.

Il est le frère de M. A. O. Hébert, professeur à l'Université Laval.

8 mai dm

AVIS.

Toutes les personnes qui ont des réclamations contre la communauté de biens qui a existé entre LOUIS LEBEAU, de la cité de Montréal, fabricant de cirage pour les chausseurs, et feu Dame MARGARET CONNER, son épouse, sont, par les présentes, notifiées de présenter ces réclamations, dûment attestées, au signifié, et toutes les personnes qui sont créancières envers la dite communauté sont aussi notifiées de payer au signifié.

D. STOWELL CONNER, Tuteur des mineurs LEBEAU.

AVIS.

La Société de Construction Canadienne de Montréal, fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la dite société, dans le but d'obtenir le pouvoir de racheter son propre stock au moyen d'immeubles lui appartenant, ou autrement, et pour d'autres fins.

MARCEL RIVET, Secrétaire de la dite Société, Montréal, 31 mai 1879.

Association des Arts de Montréal

Le secrétaire de cette association se tiendra de 9 heures à, m. à 1 heure p. m., et de 2 hrs. à 6 p. m. à la galerie des Billetois, Place Philippe, pour recevoir les souscriptions de ceux qui veulent se faire admettre membres.

L. ENGLISH, Secrétaire 19 mai s

Chemin de fer du Gouvernement DE QUEBEC.

Extension d'Hochelaga aux casernes de la porte de Québec.

DES SOUMISSIONS adressées à l'Hon. H. G. Joly, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'ordre: "Soumission pour l'extension aux Casernes de la Porte de Québec," seront reçues au No. 16, rue St. Jacques, jusqu'à MIDI, MARDI, le 10 Juin, pour la construction de l'écluse, les travaux de terrassement et de maçonnerie afin d'amener la voie du chemin de fer sur le bord de la rivière à partir du pont de la rue Ste. Marie, à Hochelaga, jusqu'aux Casernes de la Porte de Québec, dans la cité de Montréal, une distance d'environ 7,000 pieds et aussi pour la maçonnerie du mur de revêtement autour du terrain de la gare et l'excavation nécessaire par ces travaux.

On pourra voir les plans et devis au bureau du sous-ingénieur, No. 18, rue St. Jacques, Montréal, le 2 et après Mardi, 31 Mai.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur les blancs imprimés, attachés aux plans et devis, et ne sera pas accompagnée d'un cheque de 1,000 dollars, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux au taux et conditions de sa soumission.

Le Gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX. PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 22 mai 1879.

REMARQUE.—La période de temps pour la réception des soumissions pour les travaux mentionnés (extension aux casernes de la porte Québec) est portée jusqu'à MERCREDI MIDI, 25 Juin 1879.

P. ALEX. PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 9 Juin 1879.

Marchandises Endommagées

PAR LE FEU ET L'EAU.

A tres bas prix

CHEZ

F. X. LECAVALIER & CIE,

293, Rue St. Laurent.

Montréal, mai 1879

Circulaires imprimées à grand marché dans les ateliers de la PATRIE 22 S Gabriel.

PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVES ou LOCATIONS, portant concession de privilèges exclusifs, ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des avantages ou de déléguer des pouvoirs, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autrui, sont, par les présentes, notifiées que, par les Règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requies, en donnant UN MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Com. Lég.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 1er avril 1879.

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'un nommé ALPHONSE QUEBENVILLE a été cruellement assassiné dans la cité de Montréal, le trentième jour de Mai dernier, une

RECOMPENSE

DE CINQ CENT PIASTRES (\$500.)

Est par la présente offerte et sera payée pour telle information qui assurera la découverte et la conviction de la personne ou des personnes coupables de ce meurtre.

DAVID A. ROSS, Procureur-Général.

Québec, 5 Juin 1879.

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 20 mai 1879.

Il est donné avis que conformément à la 50ème règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le TROISIÈME jour de JUILLET prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

AVIS.

Soumissions pour combustible.

Bureau du Sheriff, } Montréal, 2 Juin 1879.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI MIDI, le 25ème jour de JUIN courant, pour les quantités suivantes de combustibles pour le PALAIS DE JUSTICE et la PRISON, savoir:

400 TONNES DE CHARBON MOU (gros bois), la meilleure qualité et libre de poussière et de saletés, devant être pesé sur la balance publique.

10 TONNES DE CHARBON ANTHRACITE, pour poêle et de meilleure qualité.

135 CORDES DE BOIS, ERABLE et MERISIER—par quantités égales, sauto, coupé dans l'arbre, devant être placé dans le hangar à charbon et le bois corré dans la cour, et le charbon Anthracite à la prison des femmes. Le tout aux dépens du contracteur.

Les plus basses soumissions ni aucune autre ne sera nécessairement acceptée.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.

SOUMISSIONS.

POUR

Approvisionnement de la Prison.

Bureau du Sheriff, } Montréal, 3 Juin 1879.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI MIDI, le 25ème jour de Juin courant, pour les approvisionnements suivants pour l'usage de la PRISON DE MONTRÉAL, pour un an à partir du 1er jour de JUILLET prochain, savoir:

250 tonnes de charbon, 75 cordes de bois d'érable et de pin, et 80 cordes d'épinette rouge, au Palais de Justice, le Charbon devant être placé dans les écuries, et le bois corré dans la cour, et le charbon Anthracite à la prison des femmes. Le tout aux dépens du contracteur.

Les plus basses soumissions ni aucune autre ne sera nécessairement acceptée.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.

Chemin de fer du Gouvernement.

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa.

Les Vapeurs de la MALLE entre MONTRÉAL et OTTAWA, commenceront leurs voyages réguliers LUNDI, 5 MAI.

Les passagers partent par le train de 7.15 a. m. pour Lachine.

Le vapeur du marché "PRINCESS," partira du Bassin du Canal tous les MERCREDI et SAMEDI, par Charlton et les ports intermédiaires, prenant du fret pour tous les ports sur l'Ottawa aux plus bas prix.

Bureau du fret—87 rue Commune. Bureaux généraux—13 rue St. Bonaventure.

6 mai

R. W. SHEPHERD.

Berard & Major ROSIERS

No. 1039 RUE STE. CATHERINE

NOUS avons en main, à notre établissement, 1039 rue Ste. Catherine, un assortiment complet et varié de toute espèce de voitures et buggy, comme suit:

Berceaux, Chaises à Bauc, Phaetons de Docteurs, Buggies de Surrey, Phaetons de Jambes, Buggie, forme de boîte Voitures de Québec, Wagons d'express, Dog Cart, Etc., etc., etc.

Nous garantissons que nos marchandises sont de première classe en tout point. Venez nous voir.

5 avril—cm

JOHN CRILLY & CIE.

FABRICANTS DE Papier à Imprimer.

FABRIQUE À JOLIETTE, P. Q.

L'administration de la PATRIE est heureuse de pouvoir certifier que le papier de M. John Crilly & Cie. est de première qualité, car le journal a toujours été imprimé sur ce papier, depuis son premier numéro. Nos confrères de la presse canadienne feront bien d'agréer l'expérience en s'adressant à M. Crilly lui-même pour connaître ses conditions.

JOHN CRILLY & CIE.

No. 889 Paul, Montréal.

5 mai s

Chemin de fer.

Chemin de fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le 15 LUNDI 14 avril les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit:

Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 3.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.

Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelaga à 5.30 P.M.

Le train de St. Jérôme à 7 A.M. Les trains laisseront la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

Bureau général: 13 Place d'Armes.

De magnifiques Chaises-Salons sont attachés à tous les convois de voyageurs.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mécanisme Hall et des rues Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CIS. A. SCOTT, Surintendant.

C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

PRIX du PASSAGER R. DUIT

Changement d'heure.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 19 Mai

Les trains circuleront sur cette division comme suit:

Express. Mixte. Départ d'Hochelaga, 4 hrs. p.m. 6.00 p.m. Arrivant à Trois-Rivières 7.45 p.m. 11.30 p.m. Départ de Trois-Rivières 8.00 p.m. 4.30 a.m. Arrivé à Québec, 10.45 hrs. 9.00 a.m.

RETOUR.

Départ de Québec, 2.20 hrs. 6.15 hrs. p.m. Arrivant à Trois-Rivières à 10 p.m. 11.20 p.m. Départ de Trois-Rivières à 2.25 p.m. 3.15 a.m. Arrivant à Hochelaga 8.40 p.m. 8.30 a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelaga.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, et No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent proposé au transport des passagers.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION Du RICHELIEU et D'ONTARIO.

Les Vapeurs de la Compagnie feront le service entre Montréal et Québec comme suit:

Le vapeur "QUEBEC" LUNDI, Mercredi et Vendredi.

Le vapeur "MONTREAL" Mardi, Jeudi et Samedi.

Les bateaux faisant le service entre Montréal, Hamilton, et les Ports Intermédiaires, et se reliant à Toronto avec les bateaux allant à Niagara et à Buffalo au 1^{er} qu'avez les chemins de fer pour l'Ouest, partent jusqu'à nouvel ordre, tous les mardis (dimanche excepté) du Bassin du Canal à 9 h. a. m., et de Lachine à l'arrivée du train de marchandises pour Lachine, à l'arrivée du train qui laisse Montréal à 5 h. p. m.

Le steamer "BOHEMIAN," Capt. J. Rankin, partira pour Cornwall, du Bassin du Canal à 12.30 p.m., et de Lachine à l'arrivée du train de 3 heures p. m. et au Bassin des Billetois.

Le vapeur "TROIS-RIVIERES," Capitaine Duval, part pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredi à 3 heures p. m., en continuation à Sorel avec le vapeur "Sorel," par St. François et Yamack.

Le vapeur "BERTHIER," Capt. L. B. Roy, part pour Berthier tous les MARDIS à 2 p. m., les JUDIS et les SAMEDIS à 3 p. m., en continuation à L'Annapolis avec le chemin de fer de Juliette.

Le vapeur "CHAMBLY," Capt. Frs. Lamoureux, part pour Chambly tous les Mardis et Vendredi à 2 p. m., le Vendredi faisant connexion à L'Annapolis avec le chemin de fer de Juliette.

Le vapeur "TERRIBLYNE," Capt. E. Laforce, part tous les jours (dimanches exceptés) pour l'Assemblée à 2 p. m.

BUREAU DE BILLETS, on peut retirer les billets, chez R. A. Dickson, No. 158, rue Saint-Jacques, ou chez M. J. O. Chauveau, au pied de la place Jacques-Cartier, et chez R. A. Dickson, au pied de la place Jacques-Cartier.

J. B. LAMBERT, Agent du Trafic.

Agent Général. Bureaux généraux, 28 rue St. Paul, Montréal, 5 Juin 1879.

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa.

Les Vapeurs de la MALLE entre MONTRÉAL et OTTAWA, commenceront leurs voyages réguliers LUNDI, 5 MAI.

Les passagers partent par le train de 7.15 a. m. pour Lachine.